



## Traité Pessa'him

### Michna 2 - Chapitre 4

ד, ב' כווצא בו, המוליך פירות שביעית ממקום שכלו למקום שלא  
כלו, או מקום שלא כלו למקום--חייב לבער; רבי יהודה  
אומר, צא והבא לך, אף אתה.

Dans le même ordre d'idée, celui qui emporte des produits agricoles de l'année sabbatique d'un endroit où il n'en reste plus pour les amener à un endroit où il en reste encore, ou bien d'un endroit où il en reste encore à un endroit où il n'en reste plus ; il doit les enlever de chez lui. Rabbi Yehouda dit : on lui dit : sors et va chercher pour toi aussi.



### A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)